

ATTESTATION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Rémi VIBRAC notaire associé de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée dénommée "GROUPE NOTAIRES CONSEILS", ayant son siège à MANOSQUE (04100), le Forum, 341 avenue du Moulin Neuf, titulaire d'un Office Notarial à RIEZ (04500), le 13 mai 2022 il a été constaté la VENTE,

Etude de Riez

officenotarial.riez@notaires.fr

M^e Rémi VIBRAC

M^e Sophie LOGEAIS

Service

Expertise & négociation

gnc-immo-manosque@notaires.fr

gnc-immo-forcalquier@notaires.fr

Par :

Madame Annick Marie Elisabeth GIROUX, Artiste peintre, demeurant à LA CHAPELLE-HERMIER (85220) 29 Le Moulin des Rochelles.

Née à NEVERS (58000), le 1er mars 1950.

Divorcée de Monsieur Serge René Roger VEIGNANT, suivant jugement rendu par le tribunal judiciaire de PARIS (75000), le 22 juin 1984, et non remariée.

Au profit de :

La Commune d'ESPARRON DE VERDON, Autre collectivité territoriale, personne morale de droit public située dans le département des Alpes de Haute Provence, dont l'adresse est à ESPARRON-DE-VERDON (04800), Hôtel de ville, identifiée au SIREN sous le numéro 210400818.

Quotités acquises :

La Commune d'ESPARRON DE VERDON acquiert la pleine propriété.

IDENTIFICATION DES BIENS

DESIGNATION

A **ESPARRON-DE-VERDON (ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE) 04800** Les Quartons.

Deux parcelles

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
E	1510	Les Quartons	00 ha 00 a 02 ca
E	1512	Les Quartons	00 ha 00 a 31 ca

Total surface : 00 ha 00 a 33 ca

PROPRIETE JOUISSANCE

L'ACQUEREUR est propriétaire du BIEN à compter du jour de la signature.

Il en a la jouissance à compter du même jour par la prise de possession réelle, les parties déclarant que le BIEN est entièrement libre de location ou occupation et emplacements quelconques.

PRIX

La vente est consentie et acceptée moyennant un montant de **UN EURO (1,00 EUR) SYMBOLIQUE NON RECOUVRABLE.**

 Toutes les compétences notariales à votre service

Chemin du Revesca - 04500 RIEZ

Tél. : 04 92 77 81 04 - www.gnc.notaires.fr

Le règlement des honoraires par chèque est accepté, de même par carte bancaire.

Tout paiement d'un montant égal ou supérieur à 3.000 euros doit être effectué par **VIREMENT PRÉALABLE**.

Toute ouverture de dossier doit faire l'objet du versement d'une provision sur frais.

Pour toute signature d'acte, il sera exigé la présentation de l'original de la carte d'identité ou du passeport.

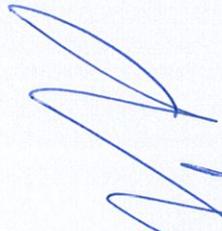
Loi informatique et liberté :

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à vos données personnelles.

La présente est susceptible d'être protégée par le secret professionnel, sa communication même partielle est interdite.

EN FOI DE QUOI la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce
que de droit.

FAIT A RIEZ (Alpes de Haute Provence)
LE 13 mai 2022


Rémi VIBRAC

Notaire
Selart Groupe Notaires Conseils